

## Licence d'utilisation du logiciel DEBRISK version 3

*(Vous devez lire et accepter les termes de la licence pour pouvoir télécharger le logiciel)*

**Veillez lire attentivement les termes et conditions de cette Licence avant de télécharger le LOGICIEL. L'utilisation du LOGICIEL par le Licencié signifie que ce dernier a accepté les termes et conditions de la présente Licence.**

Le LOGICIEL DEBRISK, objet de la présente Licence est la propriété du CNES. Le CNES détient l'intégralité des droits patrimoniaux sur le LOGICIEL qui a été déposé à l'APP (Agence pour la Protection des Programmes) sous le n° IDDN.FR.001.390004.003.S.P.2013.000.31235.

Le LOGICIEL en tant qu'œuvre est protégé par le code de la propriété intellectuelle au titre des dispositions L111-1 et suivants.

Le CNES concède une Licence non exclusive sur le LOGICIEL au Licencié, qui peut être une personne physique ou morale.

### **DROITS CONCEDES**

Le CNES concède gratuitement au Licencié un droit non exclusif d'utilisation sur le LOGICIEL, fourni en exécutable avec sa documentation.

Le CNES concède au Licencié le droit non exclusif de sous licencier gratuitement le LOGICIEL.

Le licencié n'est pas autorisé à effectuer des copies du LOGICIEL, autres qu'une copie de sauvegarde si celle-ci est nécessaire pour préserver l'utilisation du LOGICIEL.

### **OBLIGATIONS DU LICENCIE**

Ces droits sont accordés sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le Licencié s'interdit toute exploitation commerciale du LOGICIEL.
- Le Licencié s'interdit d'effectuer toute adaptation, transformation, modification ou traduction du LOGICIEL.
- Le Licencié s'engage à sous licencier, gratuitement, au CNES toutes les améliorations apportées au LOGICIEL, et notamment sous forme de module d'extension (« plugin »). Par module d'extension ou « plugin », on entend un programme qui interagit avec le LOGICIEL permettant d'étendre son fonctionnement, de le compléter en lui apportant de nouvelles fonctionnalités, mais dont l'absence ne remet en cause ni l'opérationnalité ni les performances du LOGICIEL exploité sans ce module.
- Le Licencié s'engage à mentionner et à conserver en permanence toutes les mentions de propriété et de copyright du CNES sur tous les supports du LOGICIEL. En cas de publications, de communications ou de présentations le Licencié s'engage à citer le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales).
- Le Licencié s'interdit d'utiliser le LOGICIEL de manière à nuire à l'image du CNES et/ou du LOGICIEL, et en particulier à sa réputation scientifique et technique.
- Le Licencié s'engage à faire respecter l'ensemble des dispositions de la présente Licence à ses sous licenciés.
- Le Licencié s'engage à demander l'autorisation préalable du CNES avant toute publication qui pourrait nuire à l'image du CNES et/ou du LOGICIEL. Si le CNES n'a pas répondu dans les 30 jours, l'autorisation est réputée acquise.

Si l'une quelconque de ces obligations n'était pas respectée, le Licencié deviendrait immédiatement contrefacteur et serait susceptible d'être poursuivi en contrefaçon. Le CNES pourra également demander au Licencié de supprimer toute publication qui pourrait nuire à l'image du CNES et/ou du LOGICIEL si lesdites publications ne sont pas justifiées.

## **GARANTIE**

Le Licencié utilise le LOGICIEL à ses propres frais et risques. Le CNES ne donne aucune sorte de garantie au Licencié, y compris contre l'action des tiers.

Le CNES ne peut garantir que le LOGICIEL est exempt de bogues, erreurs, défauts ou omissions et n'a aucune obligation de corriger ces éventuelles déficiences, quelles qu'elles soient. Le CNES ne peut garantir l'adéquation du LOGICIEL aux besoins du Licencié.

Le CNES ne saurait être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, direct ou indirect, matériel ou immatériel, y compris d'éventuels pertes de profit, de revenu ou de données, résultant de l'utilisation du LOGICIEL ou de l'incapacité à l'utiliser, ni poursuivi à ce sujet.

## **MARQUES**

La marque semi-figurative DEBRISK désignant le LOGICIEL est la propriété du CNES et protégée au titre du droit des marques. Le Licencié s'engage à respecter strictement telle que déposée et à ne pas en ajouter, supprimer, ou modifier les éléments distinctifs.

## **DUREE DE LA LICENCE**

La Licence est accordée pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction. En tout état de cause, la présente Licence ne pourra avoir une durée totale supérieure à celle de la protection légale du droit d'auteur.

## **TERRITOIRE**

La Licence est accordée pour le monde entier. Cependant, les produits issus du secteur spatial étant « sensibles », le Licencié s'engage à respecter impérativement la législation française concernant les autorisations d'exportation.

## **RESILIATION**

La Licence prend fin automatiquement si le Licencié viole ses termes et conditions. En ce cas, le Licencié ne pourra prétendre à quelque remboursement que ce soit. Le Licencié devra retourner le LOGICIEL au CNES et n'en conserver aucune copie, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient lui être demandés par le CNES en réparation du préjudice qu'il aura éventuellement subi du fait de cette violation.

## **LANGAGE DE LA LICENCE ET LOI APPLICABLE**

La Licence est établie en français et en anglais. En cas de litige, la version française prévaudra.

La Licence est soumise au droit français. Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la Licence, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

## **LICENCES TIERCES**

Il est entendu entre les Parties que le preneur de Licence s'engage à respecter les différentes licences nécessaires au bon fonctionnement du Logiciel :

- JavaAPIforKml
- Log4J
- OpenCSV
- ResolverUtil.java
- Dumbster SMTP test server
- JogAmp
- Jcalendar

Le preneur de licence s'engage à respecter toutes les dispositions des présentes licences de logiciels tiers y compris en matière de copyright. Il est entendu entre les Parties que le CNES ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ces dernières par le preneur de licence.